

Rapport d'impact

2025



Innocence Canada



Message des coprésidents

À toutes les personnes et organisations qui nous appuient,

Nous sommes très fiers et reconnaissants des progrès réalisés par Innocence Canada en 2025 afin d'obtenir justice pour ceux et celles qui ont été injustement condamnés.

Cette année, un jalon historique a été marqué au Canada lorsque le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Sean Fraser, a ordonné la tenue d'un appel après avoir effectué une révision à titre posthume dans l'affaire de Russell Woodhouse. C'est la première fois au Canada qu'une telle demande donne lieu à un recours en vertu du Code criminel. Nous espérons que Russell sera finalement disculpé, comme ce fut le cas pour ses trois coaccusés en 2023 et 2024 — Brian Anderson, Allan Woodhouse et Clarence Woodhouse — dont les noms ont été blanchis après des années de dur labeur de la part des avocats d'Innocence Canada.

En 2025, nous avons également célébré les disculpations de Robert Sanderson, de Roy Sobotiak et de Tim Rees, qui ont tous les trois passé de longues années derrière les barreaux. M. Sanderson y aura passé 25 ans, M. Sobotiak 36 ans et M. Rees 23 ans. Leurs histoires mettent en lumière le coût humain de l'injustice.

En plus de notre travail juridique, nous avons également organisé notre première retraite pour personnes innocentées depuis 2019 et avons eu le plaisir d'accueillir nos sympathisants, des personnes condamnées à tort et nos ami-es à l'occasion de notre 11^e gala de la Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées. Nous avons aussi continué d'offrir diverses occasions d'apprentissage dans les facultés de droit et universités d'un bout à l'autre du pays afin d'inspirer la prochaine génération de juristes à prévenir les condamnations injustifiées.

Si cette année a été marquée par de nombreuses victoires, elle a également été marquée par la tristesse. Nous avons dit au revoir à Billy Wine, bénévole de longue date et membre du Conseil d'administration d'Innocence Canada, ainsi qu'à Bobby Mailman, qui venait d'être innocenté en janvier 2024, après avoir porté le fardeau d'une condamnation injustifiée pendant près de 40 ans.

Nous sommes profondément reconnaissants du soutien indéfectible que nous vouent nos donateurs et donatrices, nos partenaires, et nos amis et amies. Votre dévouement envers notre mission a des retombées concrètes sur les vies des gens que nous servons. Aucune de ces réalisations n'aurait été possible sans votre soutien.



Jonathan Freedman

Coprésident d'Innocence Canada et de la Fondation Innocence Canada



Ron Dalton

Coprésident d'Innocence Canada & innocenté



Table des matières

Innocentés en 2025

La vie après une
condamnation injustifiée

Notre travail juridique

Notre programme d'éducation

Les causes de condamnations
injustifiées

Soutenir les innocentés.es

En souvenir de Billy Wine et
de Bobby Mailman

Personnes innocentées à
ce jour

Merci à nos partenaires et bienfaiteurs



La Fondation du droit de
l'Ontario

Lindy Green Family Foundation,
en l'honneur de Sam Chaiton
et de Terry Swinton

Contribution d'un membre
de la famille à la mémoire
d'Irene Anja Lehtiniemi

mundy. Marketing Group Inc.

Blake, Cassels & Graydon LLP

Message de la directrice générale

C'est avec fierté que nous vous présentons les progrès réalisés par l'équipe d'Innocence Canada en 2025 dans la poursuite de notre mission : innocenter les personnes injustement condamnées et prévenir les erreurs judiciaires futures.

Cette année, nous avons célébré des victoires historiques, y compris le tout premier recours en vertu du Code criminel à être ordonné au Canada à la suite de la demande de révision de condamnation présentée à titre posthume dans l'affaire de Russell Woodhouse, ainsi que les excuses de Robert Sanderson, de Roy Sobotiak et de Tim Rees. Ces victoires témoignent du dévouement de notre équipe juridique et de la résilience des personnes que nous représentons.

Notre directrice des services à la clientèle continue de fournir un soutien bienveillant à nos clients et nous avons été ravis d'organiser notre première retraite pour personnes innocentées depuis 2019, ainsi qu'un événement à l'occasion de la Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées. Ces deux événements ont donné lieu à des moments profondément empreints de connexion et de guérison.

Grâce à notre travail d'éducation et de sensibilisation, nous avons pu atteindre de nouveaux publics. Nous avons participé à deux conférences sur les sciences judiciaires en tant que conférenciers d'honneur et panélistes, ainsi qu'à un colloque national portant sur la nouvelle Commission d'examen des erreurs du système judiciaire. Nous sommes impatients de continuer d'étendre notre action en 2026.

Nous avons également réalisé d'importants progrès sur le plan opérationnel. Nous avons entrepris une refonte majeure de notre site Web, lequel sera désormais plus accessible, plus convivial et plus représentatif des personnes que nous servons. Nous espérons que vous le trouverez plus facile à naviguer et plus intéressant.

Aussi, notre équipe s'est élargie. Nous avons accueilli deux avocates, Sheridan Smith et Maryam Hassan, afin que notre équipe juridique puisse examiner les allégations de condamnation injustifiée plus rapidement. Abigail Miller nous a également rejoints en tant que responsable de l'éducation, apportant une énergie renouvelée et un regard neuf à nos programmes éducatifs.

Dans la prochaine année, nous sommes déterminés à adopter une approche plus stratégique dans tous les aspects de notre travail, qu'il s'agisse de nos programmes éducatifs, de la sensibilisation à la défense des droits, ou du soutien que nous apportons à nos clients. Merci de continuer à croire en notre mission.



A handwritten signature in blue ink that reads "Stéphanie Nowak".

Stéphanie Nowak
Directrice générale

Le lourd tribut des innocenté·es

Les statistiques suivantes se fondent sur les condamnations injustifiées des 34 personnes innocentées par Innocence Canada depuis 1993.

365
années

passées collectivement en prison de façon injustifiée

851
années

passées collectivement à être condamnés à tort

(de la date de condamnation à la date de disculpation)

Innocentés en 2025

Tim Rees

Innocenté : 18 décembre 2025

Condamné : 15 septembre 1990

Temps passé derrière les barreaux : 23 ans

Tim Rees a été injustement reconnu coupable du meurtre au deuxième degré de Darla Thurrott, une fillette de 10 ans, et condamné à l'emprisonnement à perpétuité le 15 septembre 1990. Bien qu'il n'ait jamais cessé de clamer son innocence, Tim a passé 23 ans derrière les barreaux avant d'obtenir une libération conditionnelle en octobre 2016. La même année, Innocence Canada a décidé de prendre son cas en charge et a peu après déposé une demande de révision ministérielle fondée sur l'omission de divulguer un élément de preuve crucial — une conversation enregistrée qui n'avait jamais été divulguée à la défense.

L'équipe des affaires criminelles non résolues de Toronto avait trouvé une boîte contenant l'enregistrement en question. On pouvait y entendre une conversation entre la police et le propriétaire des lieux, James Raymer, dont la chambre se trouvait en face de celle de Darla, de l'autre côté du couloir. L'enregistrement démontrait clairement que Raymer était un autre suspect possible. Raymer est décédé.

Le 27 novembre 2025, soit 35 ans après la condamnation de Tim, la Cour d'appel de l'Ontario a annulé sa condamnation et ordonné un nouveau procès. Le 18 décembre 2025, l'honorable juge J.E. Kelly de la Cour supérieure de justice de l'Ontario a reconnu que Tim Rees avait été condamné à tort et a ordonné le retrait des accusations :

« Vous avez clamé votre innocence pendant toutes ces années et, à vrai dire, cela vous a valu des années supplémentaires en prison. Huit ans de plus, d'après mes calculs. Sur la base de ce que j'ai entendu aujourd'hui, il semble que vous ayez passé 23 ans de trop derrière les barreaux. En fait, même une journée aurait été de trop. »





Roy Allan Sobotiak

Innocenté : 1^{er} août 2025

Condamné : 11 juillet 1991

Temps passé derrière les barreaux : 36 ans

Roy Sobotiak a été arrêté en 1989 pour le meurtre présumé de Susan Kaminsky, une mère célibataire qui l'avait déjà gardé durant son enfance. En l'absence de preuves matérielles le reliant au meurtre, la police a eu recours à une tactique controversée connue sous le nom « d'opération d'infiltration Monsieur Big » afin d'obtenir des aveux. Des agents infiltrés se faisant passer pour des criminels ont encouragé Roy à boire et l'ont poussé à faire des aveux. Après avoir avalé une bouteille entière de vodka, Roy a « avoué ». Au cours des interrogatoires de la police, il a changé son récit à plusieurs reprises, sous l'influence des renseignements fournis par les agents.

Malgré l'absence de preuves médico-légales, la cause de l'accusation reposait essentiellement sur la confession de Roy obtenue sous la contrainte. En 1991, il a été déclaré coupable de meurtre au deuxième degré et condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 16 ans. Roy a passé 36 ans en prison, faisant de lui l'homme condamné à tort qui a passé le plus de temps derrière les barreaux dans l'histoire du Canada, à notre connaissance.

Roy n'a jamais cessé de se battre pour blanchir son nom. En 2021, il a lui-même déposé une demande de révision ministérielle. Le Groupe de la révision des condamnations criminelles a ensuite demandé à Innocence Canada de soutenir Roy dans ses démarches. En 2025, le ministre de la Justice a annulé sa condamnation et a ordonné un nouveau procès. Roy a été libéré sous caution en mai et, en août, le ministère public de l'Alberta a ordonné l'arrêt des procédures.



Rob Sanderson

Innocenté : 2 juin 2025

Condamné : 26 juin 1997

Temps passé derrière les barreaux : 25 ans

En 1996, Robert (Rob) Sanderson, un Métis et père de deux enfants, a été injustement reconnu coupable du meurtre de trois personnes. Malgré l'absence de preuves matérielles le plaçant sur la scène du crime, le ministère public a soutenu que Rob faisait partie d'une bande criminalisée. Rob a été déclaré coupable de trois chefs d'accusation de meurtre au premier degré et condamné à l'emprisonnement à perpétuité sans possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans. Il a purgé la totalité de sa peine.

Sa condamnation reposait sur deux éléments de preuve aujourd'hui discrédités : un échantillon de cheveux prétendument lié à Rob, alors que les tests

d'ADN ont plus tard prouvé qu'ils n'étaient pas les siens, et un témoin oculaire à qui les autorités avaient versé plus de 15 000 \$ pour son témoignage, fait qui n'a pas été divulgué à la défense. Le procureur de la Couronne dans cette affaire était feu George Dangerfield, maintenant connu pour son rôle dans plusieurs autres condamnations injustifiées, ce qui a soulevé plusieurs drapeaux rouges.

En 2017, avec l'aide d'Innocence Canada, Rob a demandé une révision ministérielle. En 2018, le Groupe de la révision des condamnations criminelles a conclu qu'il y avait des raisons de croire qu'une erreur judiciaire s'était produite dans cette affaire. Bien que sa demande de mise en liberté sous caution ait été rejetée, Rob a obtenu une libération conditionnelle totale peu après.

En 2023, le ministre de la Justice a renvoyé l'affaire de Rob à la Cour d'appel du Manitoba. Le 2 juin 2025, près de 30 ans après son arrestation, la Couronne a reconnu que Rob avait été condamné à tort et a ordonné un arrêt des procédures.

La vie après une condamnation injustifiée — le parcours de Rob Sanderson

Rob Sanderson a clamé son innocence pendant près de 30 ans. Dans cet entretien à cœur ouvert, il nous raconte le poids émotionnel d'une condamnation injustifiée, le pouvoir de guérison de la famille, ainsi que les défis qu'il a dû surmonter pour reconstruire sa vie après sa libération.



Lorsque vous avez été emprisonné après avoir été injustement condamné, comment avez-vous réagi?

J'ai baissé les bras. Une fois les appels devant les tribunaux épuisés, je me suis dit que j'étais arrivé au bout du chemin. J'ai eu beaucoup d'ennuis pendant les 10 premières années. J'étais dans une unité spéciale à sécurité maximale et je buvais de l'alcool de contrebande. Mais j'ai commencé à renouer avec ma famille, avec ma fille et mon fils, puis ma mère est tombée malade. Je lui ai fait des promesses. Je me suis dit que c'était assez, que je devais me battre.

Comment s'est passée la transition entre l'incarcération et la libération conditionnelle, tout en portant le poids d'une condamnation injustifiée?

C'était un grand soulagement. Mais ensuite la peur s'est installée. La peur de sortir. La peur de ne pas savoir quoi faire. Je ne savais pas à quel point les choses avaient changé en dehors, jusqu'à ce que j'obtienne la liberté conditionnelle. La joie de finalement être libre après avoir passé tant de temps derrière les barreaux s'est rapidement transformée en attente, l'attente d'une décision.

Lorsque je suis sorti, mentalement, j'avais encore l'âge que j'avais à mon arrivée en prison. Quand je me suis regardé dans le miroir, j'ai réalisé que j'étais un vieil homme maintenant. À bien des égards, je suis encore en train de le réaliser.

Lorsque vous êtes sorti après toutes ces années, qu'est-ce qui avait le plus changé?

La technologie. Apprendre à utiliser un téléphone. Apprendre à faire passer mon art du pinceau au numérique. En fait, je m'en sors plutôt bien maintenant, et les gens me demandent de leur montrer comment faire.

Je n'ai jamais vraiment travaillé non plus. Travailler avec d'autres, se faire donner des ordres, c'est difficile lorsqu'on a passé des années à se faire dire quoi faire par des gardiens de prison. Je me concentre maintenant sur mon art. Je m'accroche à ça.

Qu'avez-vous ressenti lorsque la Cour d'appel a finalement annulé votre condamnation et prononcé l'arrêt des procédures?

J'étais stressé. J'étais sorti de prison et j'attendais depuis cinq ans. Je n'arrêtais pas de dire : « Allez, James (Lockyer), finissons-en ». Et lorsque cela s'est enfin produit, j'ai ressenti un énorme soulagement et une grande exaltation, mais il fallait que j'attende que les médias publient l'information. Au début, je ne l'ai même pas dit à ma sœur, mais ensuite, je n'ai pas pu m'en empêcher. Quand je le lui ai dit, elle s'est enthousiasmée et, peu de temps après, j'ai commencé à recevoir des messages de soutien de la part de ma famille.

Qu'espérez-vous pour l'avenir?

Je veux juste avoir une maison. Un endroit où mes petits-enfants peuvent venir, où les personnes qui me sont chères peuvent rester. Peu importe qui y vient, je veux juste que ce soit de bonnes personnes.

Qu'aimeriez-vous voir ressortir de la douleur que vous avez endurée et de votre lutte?

Ma condamnation injustifiée a été reconnue après que j'ai purgé la totalité de ma peine. Si cela a pu se produire pour moi, il y a de l'espoir pour d'autres personnes condamnées à tort. Je pense à ces personnes qui sont encore derrière les barreaux. Il y en aura d'autres, des condamnations injustifiées. Ce n'est pas fini. Je pense même au passé et à toutes ces personnes innocentes qui ont été exécutées avant que la peine capitale soit abolie. Nous ne saurons jamais combien de vies innocentes ont été perdues. À ceux et celles qui font présentement l'objet d'une condamnation injustifiée, j'aimerais dire que, même si vous n'avez qu'un tout petit peu d'espoir, accrochez-vous à ça, car c'est tout ce que j'avais aussi.

Oeuvre de Rob Sanderson

Notre travail juridique

Depuis près de 33 ans, Innocence Canada travaille sans relâche pour jeter la lumière sur les condamnations injustifiées et les faire annuler. Durant cette période, grâce à la détermination de notre équipe, nous avons fait innocenter 34 personnes. Près de la moitié de ces disculpations ont été obtenues après l'audit charnière réalisé en 2017 par Jerome Kennedy, président du Comité d'examen des cas (CEC). Cet audit a profondément transformé notre façon d'aborder et de traiter les cas. Sous la supervision avisée de Jérôme, Bhavan Sodhi (alors directrice des services juridiques) a piloté la mise en œuvre de cette nouvelle approche. Depuis 2022, notre avocate en chef, Pamela Zbarsky, continue de peaufiner les procédures et de prodiguer des conseils stratégiques à l'équipe qui examine les cas. Les membres du CEC et nos avocats criminalistes — Jerome, Bhavan, Joanne McLean et James Lockyer — jouent également un rôle de premier plan, en recensant les cas possibles de condamnations injustifiées et en dirigeant l'examen de ces cas. **Au cours des sept dernières années, notre équipe juridique et le CEC ont mené plus d'examins, déposé plus de demandes de révision et obtenu plus de recours que jamais auparavant.**

En 2025, nous avons continué sur notre lancée et agrandi notre équipe. Nous sommes passés à cinq avocats à temps plein et avons accueilli une autre stagiaire en droit grâce à la Bourse d'études sur les questions d'intérêt public de la Fondation du droit de l'Ontario. De plus, grâce au généreux soutien de la Lindy Green Family Foundation, nous avons pu embaucher davantage d'experts et d'examineurs externes.

Ces progrès nous ont permis de considérablement réduire le temps d'attente, **faisant passer notre liste d'attente de six ans à quatre ans et demi**, et nous sommes déterminés à continuer de diminuer ce temps d'attente en 2026.

Grandes réalisations de 2025



Trois disculpations



Premier recours ordonné à la suite d'une demande de révision présentée à titre posthume



Participation à titre d'intervenant dans l'affaire *R. c. Bouvette* devant la Cour suprême du Canada

L'année 2025 en chiffres



131

cas

dont 62 sont en cours d'examen et 69 sont sur la liste d'attente



1 800

heures consacrées à préparer une demande 696.1



18

examens de cas réalisés



33

nouvelles demandes reçues

une augmentation de 73 % par rapport à 2024

En 2025, Innocence Canada a



Offert 38 activités
d'apprentissage



Interagi avec plus de
2100 participants



Travaillé avec 20 étudiant-es
dans le cadre de nos
programmes pour étudiants



**Je suis vraiment
reconnaissante d'avoir
l'occasion de travailler
pour Innocence Canada.
Les retombées de mon
travail sont réelles,
personnelles et durables.**

Notre programme d'éducation

Notre programme d'éducation vise à former la prochaine génération de juristes afin qu'ils sachent reconnaître les erreurs judiciaires et y remédier, et à sensibiliser les acteurs du système de justice pénale afin de prévenir, de cerner et de réparer les condamnations injustifiées.

Cette année, Innocence Canada a lancé une série d'ateliers pratiques pour les étudiant-es en droit. Dans le cadre de ces ateliers, nous nous penchons sur des cas réels afin d'explorer les causes de condamnations injustifiées et les différentes approches permettant de découvrir des informations nouvelles et importantes. Qu'il s'agisse d'opérations Monsieur Big, d'examen des éléments de preuve ou de stratégies d'enquête, Innocence Canada est impatient d'offrir ces ateliers d'un bout à l'autre du Canada en 2026.



Pleins feux sur nos programmes pour étudiants

Ryann Barr a été embauchée comme étudiante d'été en 2024 et effectue maintenant un stage auprès d'Innocence Canada. Voici ce qu'elle pense de son expérience à Innocence Canada :



Je me suis initialement jointe à Innocence Canada en tant qu'étudiante d'été en 2024, où j'ai eu l'occasion de contribuer de manière significative à la mission de l'organisation, qui consiste à défendre les personnes injustement condamnées.

J'ai prêté main-forte aux avocats d'Innocence Canada en examinant des notes de police, en résumant des transcriptions de procès et en effectuant des recherches juridiques. J'ai également participé à des initiatives d'éducation juridique et de sensibilisation auprès de la population étudiante, ce qui m'a permis de mieux comprendre les problèmes systémiques qui contribuent aux condamnations injustifiées.

Maintenant, en tant que stagiaire en droit en 2025, j'ai eu l'occasion de travailler en profondeur sur certains cas. L'un des aspects les plus gratifiants et motivants a été de voir comment les recherches auxquelles j'ai participé en tant qu'étudiante d'été servent maintenant à faire avancer des cas actifs.



Causes de condamnations injustifiées

Fausse confessions

Faux plaidoyers de culpabilité

Erreurs d'identification par témoin oculaire

Vision étroite

Témoins douteux

Avancées et erreurs en sciences judiciaires

Inconduite professionnelle

Discrimination systémique

Opérations Monsieur Big

Les condamnations injustifiées découlent rarement d'une seule action ou d'une seule inaction. Souvent, plusieurs causes sont à l'œuvre. En se fondant sur les cas des 34 personnes innocentées par Innocence Canada, voici les causes les plus courantes de condamnations injustifiées :



Vision étroite

Dans l'Enquête Morin, la vision étroite est définie comme « le fait de concentrer tous ses efforts sur une théorie d'enquête ou de poursuite particulière qu'on applique de façon excessivement restreinte, ce qui a pour effet de fausser l'évaluation de l'information reçue et sa propre conduite en réponse à cette information ».



Évolution des sciences judiciaires et erreurs en sciences judiciaires

Si l'avènement et l'évolution des analyses d'ADN ont permis de disculper certaines personnes injustement condamnées, les erreurs en sciences judiciaires — qu'elles soient dues à l'utilisation de méthodes peu fiables, comme l'analyse des cheveux au microscope ou la comparaison des morsures, ou à des erreurs d'interprétation malgré l'utilisation de techniques valides — ont contribué à des condamnations injustifiées.



Témoignages d'expert erronés

Les témoignages d'expert erronés se produisent lorsque des experts émettent des opinions qui sont trompeuses ou erronées sur le plan scientifique, ou qui dépassent leur domaine d'expertise. Les témoignages de ce type sont problématiques, car les jurys les considèrent souvent comme pratiquement infaillibles. Lorsqu'un expert émet une opinion sur la culpabilité ou l'innocence d'une personne, cela peut grandement influencer le jugement indépendant du jury.



Erreurs d'identification par témoin oculaire

Les preuves d'identification par témoin oculaire peuvent sembler crédibles, mais elles ne sont pas toujours fiables en raison de divers facteurs, comme le stress, la présence d'une arme, les émotions, l'éclairage, la distance, l'origine raciale de l'auteur du crime, et les tours que peut jouer la mémoire.

Soutenir les innocenté.es — une année de connexion

Cette année a marqué une étape importante pour Innocence Canada. Nous avons organisé notre première retraite pour personnes innocentées depuis 2019. Cette retraite a permis à ceux et celles qui savent ce que c'est que d'être injustement condamnés de se réunir, de nouer des liens et de parler de leur expérience dans un environnement sûr et bienveillant.

Nous avons également célébré la Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées (JIPCI) au Barreau de l'Ontario. Cet événement annuel continue de jouer un rôle important en attirant l'attention sur les lourdes conséquences humaines des condamnations injustifiées, non seulement sur les personnes injustement condamnées, mais aussi sur leurs familles et leurs communautés. La JIPCI est à la fois une occasion de réfléchir à ces enjeux et un appel à l'action soulignant la nécessité de s'assurer que notre système de justice soit ancré dans la vérité et la responsabilité.



Je veux que vous sachiez que vos souffrances n'ont pas été vaines. Elles nourrissent la flamme du changement. En tant que membre d'une Première Nation qui a navigué dans le système et l'a remis en question pendant la majeure partie de sa vie, je me tiens à vos côtés en signe de solidarité et d'amour. Ensemble, construisons un Canada où personne n'endurera ce que vous avez enduré, et où la justice est rapide, équitable et réparatrice.



L'honorable juge Harry LaForme,
Going the Distance (lettres aux personnes condamnées à tort)



En souvenir de **William (Billy) Wine**

20 janvier 1955 – 23 mars 2025

Billy était véritablement une personne hors du commun. En tant qu'allié de longue date d'Innocence Canada, Billy siégeait au Conseil d'administration de la Fondation Innocence Canada. Il était un ardent défenseur et un ami pour de nombreuses personnes qui ont été injustement condamnées. Il se faisait un point d'honneur d'assister aux comparutions des personnes condamnées à tort et a rarement manqué une AGA d'Innocence Canada ou un événement de la Journée internationale pour la prévention des condamnations injustifiées. Il s'est beaucoup impliqué dans les concerts-bénéfice de l'AIDWYC. On pouvait toujours compter sur Billy pour donner un coup de main. Il n'y avait pas de tâche trop grande ou trop petite. Sa générosité et son leadership ont laissé un impact durable. Plus que tout, Billy tenait à sa famille, à ses amis et à ses chevaux. Sa plus grande source de joie était sa fille, Audrey.



En souvenir de **Robert (Bobby) Mailman**

14 mars 1948 – 9 octobre 2025

Bobby était connu pour sa détermination sans faille, sa vivacité d'esprit, sa loyauté farouche, son cœur généreux, et comme un homme de foi et d'intégrité. Pendant des décennies, il a porté le poids d'une condamnation injustifiée, ne cessant jamais de clamer son innocence. Finalement, en 2024, après des décennies de lutte acharnée, Bobby a été innocenté. C'était un homme innocent qui a enduré des épreuves inimaginables, mais qui n'a jamais oublié qui il était ni perdu sa volonté de faire éclater la vérité. Il est maintenant réuni avec ses deux fils bien-aimés et son coaccusé, Wally Gillespie. Bobby laisse dans le deuil sa conjointe, qui a été à ses côtés pendant 25 ans, et qui l'a soutenu à travers toutes ses déceptions et ses victoires. L'histoire de Bobby met en évidence le coût dévastateur des échecs du système de justice pénale. Elle montre également la force et l'esprit indomptable dont il faut faire preuve pour survivre à ces échecs et les surmonter. Aujourd'hui, Bobby repose en paix. Nous nous souviendrons toujours de lui avec affection et respect.

Personnes innocentées à ce jour

Guy Paul Morin

Innocenté : 23 janvier 1995

David Milgaard

Innocenté : 18 juillet 1997

Thomas Sophonow

Innocenté : 8 juin 2000

Clayton Johnson

Innocenté : 18 février 2002

James Driskell

Innocenté : 3 mars 2005

Steven Truscott

Innocenté : 28 août 2007

William Mullins-Johnson

Innocenté : 15 octobre 2007

Erin Walsh

Innocentée : 14 mars 2008

Robert Baltovich

Innocenté : 22 avril 2008

Anthony Hanemaayer

Innocenté : 25 juin 2008

Kyle Unger

Innocenté : 23 octobre 2009

Sherry Sherrett Robinson

Innocentée : 7 décembre 2009

Romeo Phillion

Innocenté : 29 avril 2010

Jack White

Innocenté : 26 novembre 2010

Dinesh Kumar

Innocenté : 20 janvier 2011

Richard Brant

Innocenté : 4 mai 2011

Tammy Marquardt

Innocentée : 7 juin 2011

Leighton Hay

Innocenté : 28 novembre 2014

John (Jack) Salmon

Innocenté : 22 juin 2015

Maria Shepherd

Innocentée : 29 février 2016

O'Neil Blackett

Innocenté : 3 octobre 2018

Frank Ostrowski

Innocenté : 27 novembre 2018

Glen Assoun

Innocenté : 1^{er} mars 2019

Joyce Hayman

Innocentée : 12 avril 2021

Bernie Doyle

Innocenté : 12 juin 2023

Brian Anderson

Innocenté : 18 juillet 2023

Allan Woodhouse

Innocenté : 18 juillet 2023

Robert Mailman

Innocenté : 4 janvier 2024

Walter Gillespie

Innocenté : 4 janvier 2024

Jacques Delisle

Innocenté : 9 avril 2021

Clarence Woodhouse

Innocenté : 3 octobre 2024

Robert Sanderson

Innocenté : 3 juin 2025

Roy Sobotiak

Innocenté : 1^{er} août 2025

Tim Rees

Innocenté : 18 décembre 2025



www.innocencecanada.com

301-106, rue Front Est

Toronto (Ontario) M5A 1E1

1.416.504.7500 / 1.800.249.1329 (sans frais)

inquiries@innocencecanada.com

Innocence Canada

